

---

## Compte rendu du Conseil Municipal du 30 novembre 2018

### Approbation procès-verbal réunion antérieure

Sans observation, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 octobre est approuvé à l'unanimité.

### Points et réunions diverses

#### Points dossiers :

M. le Maire fait état de l'évolution des dossiers de la dernière séance qui seront abordés au cours de la présente séance.

- **Répertoire National des Elus** : L'actualisation de ce répertoire est demandée par la Préfecture, à cette fin, un questionnaire à retourner avant le 14 décembre est transmis à chaque élu.
- **Commission de contrôle des listes électorales** : Suite à la mise en place du Répertoire Electoral Unique (REU) et la réforme afférente, le conseil a désigné, lors de la dernière séance, le conseiller titulaire qui siègera à cette commission et a proposé, aux services de la Préfecture en charge du dossier, un délégué représentant l'Administration et un délégué représentant le Tribunal de Grande Instance. Le quorum relatif à cette commission sera de 100 %, ainsi dans un souci de bonne gestion des objectifs de cette commission, il convient de désigner des suppléants. Le conseiller suppléant volontaire est donc Frédéric LUCIER. Deux administrés seront proposés, avec leur accord, à suppléer les deux délégués.

#### Réunions :

Aucune réunion particulière, hormis celles qui seront abordées au cours de la présente séance, n'est à souligner depuis le dernier conseil municipal.

### Intercommunalité

- **Présentation « Village des marques »** : Mme Cécilia BASTIN, responsable du service développement économique au sein de la Communauté de Communes Touraine Vallée de Loire, est venue présenter le projet de « Loire Valley Village » prévu sur la zone d'activité ISOPARC à Sorigny. L'objectif de cette intervention est de faire le point sur les articles parus dans la presse et d'avoir une vue d'ensemble de ce projet. Mme BASTIN a donc abordé 3 points : le projet en lui-même, le partenariat à développer avec les commerces pour contrer la concurrence e-commerce, la potentialité de « Loire Valley Village » de se mettre au service de la promotion et de l'ensemble du territoire. Ce village de commerces de marques, alliant architecture soignée, jardins et exposition d'arts, rayonnera sur une zone de chalandise d'1h30 et s'associera à un volet touristique, il s'agit vraiment d'un nouveau concept de tourisme commercial. La zone Isoparc est bien située pour accueillir ce type de projet de par la desserte de ses axes routiers, et, les parcelles concernées sont bien à destination d'activités artisanales ou industrielles et non agricoles comme dénoncé par ailleurs. Les retombées directes en terme de création d'emploi s'élèveraient à 502 postes, les retombées indirectes liées au développement économique dans le secteur de l'hôtellerie ou de la restauration s'élèveraient entre 87 et 94 postes, cela sans compter sur les retombées fiscales au niveau des collectivités territoriales locales. Ce type de concept ne nuit pas aux commerces de centre-ville d'agglomération puisque, seuls 16 % des enseignes seraient redondantes, le vrai concurrent étant le e-commerce. Une communication misant sur la valeur régionale et la présence de ce village de marques sera largement développée.

M. le Maire précise que ce projet, non autorisé à l'heure actuelle, devrait faire l'objet de recours auprès du Conseil d'Etat. En effet, il rappelle que la zone Isoparc a été créée pour rééquilibrer l'économie sur le Sud de la Touraine et précise qu'une redistribution de la fiscalité engendrée par ce projet pourrait être élargie à ce territoire. Il déplore la position de Tours Métropole Val de Loire qui a accepté l'ouverture de 6 000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales supplémentaires à « Ma Petite Madelaine » à Chambray les Tours par exemple, mais qui rejette fortement l'implantation de « Loire Valley Village » sur Sorigny. Le clivage de Métropole et territoires ruraux se fait, dans ce cas, bien sentir. Il fait part de l'organisation d'un rassemblement, initié par le Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, pour soutenir et l'intérêt économique de ce projet le dimanche 16 décembre à 10h au domaine de Thais.

- **Modification statutaire n°4 de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) :** M. le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, l'assemblée n'avait pas validé cette modification statutaire n°4 concernant l'harmonisation des compétences facultatives au 1<sup>er</sup> janvier 2019 au vu d'un désaccord vis-à-vis du transfert de la lecture publique. En effet, les élus refusent le transfert du bâtiment de la bibliothèque municipale qui deviendrait d'intérêt communautaire et qui aurait comme conséquence la baisse de l'attribution de compensation ce qui ne semble pas juste au vu de l'investissement financier qu'a représenté ce bien immobilier. Après échange avec le président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, un accord a été trouvé et le bâtiment de la bibliothèque restera bien communal. Les élus acceptent donc l'intégralité de cette modification statutaire n°4 en précisant que le transfert de compétence de la lecture publique ne se fait que sur le fonds et l'animation et, en aucun cas, sur le bâtiment.
- **Transfert de charges « lecture publique » et « accueil périscolaire » :** M. le Maire précise que ces compétences sont transférées et que les bâtiments restent communaux et sont donc mis à disposition de l'intercommunalité. Ces mises à disposition nécessitent un basculement des charges vers la Communauté de Communes qui impacte donc l'attribution de compensation. Ainsi, pour la bibliothèque, hors les frais de téléphone, l'impact sur l'attribution de compensation s'élève à 2308 € ; pour l'accueil périscolaire, il s'élève à 3330 €, reste les charges du personnel à facturer sur ce dernier pôle.
- **Prêt de salles communales pour l'activité « ados » :** M. le Maire rappelle que l'agent intercommunal responsable de la gestion de l'accueil périscolaire sur le site de Villeperdue est également animateur pour les adolescents. Cet accueil « ados » a débuté mi-septembre et compte en moyenne 8 jeunes qui le fréquentent. Ainsi, dans ce cadre, les élus acceptent de mettre à disposition les salles communales suivantes selon la saison et les activités proposées : la salle des fêtes « les albizzias », la salle polyvalente, la salle dite « arts plastiques » et la salle « Courbeloup ». La question de location d'un bâtiment type « bungalow » qui serait installé près de la salle polyvalente, pour avoir un raccordement électrique et bénéficier des sanitaires, est abordée et pourrait être affinée en 2019.
- **Gestionnaire eau potable et assainissement :** M. le Maire rappelle que les contrats d'affermage du service eau potable et assainissement arrivaient à échéance pour Villeperdue fin 2018. Ainsi, ces compétences étant désormais intercommunales, la Communauté de Communes a lancé une consultation. L'entreprise SOGEA a été retenue pour les 2 services avec une hausse globale de 6,3 % pour l'eau potable et 30 % pour l'assainissement. La hausse importante de l'assainissement est liée à l'impact de la part du délégataire qui n'existait pas puisque c'est la commune qui exerçait cette mission directement. Si l'on compare 2 ans en arrière, lorsque la commune gérait en direct ce service, la hausse est alors ramenée à 11%.
- **Réorganisation collecte ordures ménagères :** M. le Maire rappelle que des plateformes de regroupement au nombre de 6 doivent être réalisées sur la commune aux Bergeons, à la Gitonnerie, à la Saulaye, aux Martineaux, aux Closeaux et à la Peignerie, soit un coût global estimé à 4392 €TTC. Le SMICTOM propose de verser 100 € par plateforme aux communes concernées. Le financement de ces plateformes crée une polémique, les communes n'ayant plus la compétence, ne sont pas légitimes à payer et

la Communauté de Communes estime que la compétence étant détenue par le SMICTOM, c'est au syndicat de prendre en charge ces coûts. La dernière commission intercommunale sur ce sujet a été houleuse. Ainsi, puisque la commune n'a pas la compétence « ordures ménagères », le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne plus siéger au SMICTOM. Il a été suggéré de transmettre le coût estimatif des travaux à Touraine Vallée de l'Indre qui gèrera ce dossier avec le SMICTOM.

- **Convention cadre formations mutualisées :** La Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre propose aux communes d'organiser des formations mutualisées au sein du territoire, formations proposées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ou par des organismes privés hors catalogue CNFPT. Ces formations permettent à la fois une mutualisation des coûts, une proximité du lieu de stage ainsi qu'une rencontre et échange entre les agents du territoire intercommunal. Les élus décident d'adhérer à ce principe et donne délégation à M. le Maire de signer la convention-cadre afférente.

### **Personnel communal**

- **Tableau des effectifs :** M. le Maire rappelle le départ d'un agent en contrat aidé au 1<sup>er</sup> novembre dernier pour mise à la retraite et précise qu'une réorganisation du service a donc été mise à en place. Ceci nécessite un ajustement de certains postes et notamment l'augmentation d'heures pour 2 agents. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, Mme BOULLIER Jacqueline passera de 24h à 26h et Mme GROSLERON de 20h à 24h. Le tableau des effectifs doit donc être actualisé avec la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 26h hebdomadaires.
- **Contrat aidé CAE-PEC :** M. le Maire rappelle qu'un agent a été mis à disposition par l'Association Travail et Solidarité de mai à octobre dernier en renfort des services techniques pour un coût de 17000 €. M. LEGRAND Gérard stipule qu'il a donné pleine satisfaction et qu'un contrat aidé va être signé avec lui à compter du 7 janvier prochain à hauteur de 20h hebdomadaires afin de lui laisser du temps pour suivre des formations professionnelles. Cette embauche apportera un soutien non négligeable à l'équipe en place, permettra une réelle économie budgétaire sur ce renfort et confortera cet agent dans sa recherche d'emploi à suivre.
- **Repas du personnel :** M. le Maire rappelle qu'un repas est offert aux agents communaux ainsi qu'à leur conjoint en fin d'année et précise que les élus sont cordialement invités à se joindre à eux s'ils le souhaitent. La date retenue est le 18 décembre à 20h00, le lieu restant à définir.

### **Budget – Finances**

- **Tarifs communaux 2019 :** Les élus décident, à l'unanimité, une augmentation de 2% avec un arrondi sur l'euro supérieur sur les tarifs des salles communales mises à la location. Ils décident également de revoir les tarifs du cimetière inchangés depuis 2014.
- **Indemnités du comptable public :** Après présentation du décompte de l'indemnité de conseil alloué au comptable du Trésor pour 2018, les élus décident à l'unanimité de ne pas octroyer cette indemnité qu'ils trouvent obsolète. En effet, il leur semble que l'évolution du métier de comptable public ne nécessite pas cette indemnité, que les conseils évoqués ne sont pas fondés et que les baisses successives des dotations de l'Etat obligent à des restrictions budgétaires. Il est rappelé que cette indemnité est facultative et comme stipulé dans une réponse ministérielle du 7 mars 2013 sur cette question : « *Ainsi, l'indemnité de conseil que la collectivité peut octroyer ou non et dont elle fixe librement le montant, n'est pas la contrepartie de la qualité de service que toute collectivité est en droit d'attendre de la DGFIP mais de l'engagement et de l'investissement personnels du comptable.* »
- **Régularisations budgétaires :** M. le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de faire des régularisations budgétaires en dépenses de fonctionnement au sein de mêmes chapitres comptables. Après explication, les élus acceptent, à l'unanimité, les régularisations budgétaires nécessaires proposées.

- **Régularisation délibération excédents services eau et assainissement** : M. le Maire précise qu'il n'est pas utile de procéder à cette régularisation administrative, la délibération relative au transfert de compétences de ces services à l'intercommunalité et la délibération relative à l'affectation des résultats afférents étant suffisantes.
- **Régie communale** : La trésorerie a procédé via le concours d'un agent de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) à un contrôle de la régie communale le 6 novembre dernier. Au vu, entre autres, des différents transferts de compétence et de l'organisation des services administratifs communaux, il est nécessaire de procéder à quelques ajustements, M. le Maire rappelant sa délégation en la matière, prendra un arrêté en ce sens. Reste le transfert imminent de régie de la bibliothèque municipale à affiner.
- **Subventions** : Sur proposition de M. le Maire, une subvention est octroyée aux sinistrés des récentes inondations dans le Sud Ouest via l'association « Aude Solidarité » à hauteur de 500 €, ainsi qu'au Téléthon à hauteur de 300 €.
- **Redevance d'occupation provisoire du domaine public communal et ENEDIS** : M. le Maire informe les élus qu'il est possible d'instituer une redevance d'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution d'électricité selon la réglementation en vigueur. Les élus, à l'unanimité, décident d'instituer cette redevance.

### Travaux communaux

- **Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2018 et projet décalé accessibilité Logements Locatifs 1 impasse du vieux bourg (LL1)** : Les travaux d'accessibilité des logements LL1 n'ont pu démarrer cette année, la personne en charge du dossier au sein du cabinet de maître d'œuvre ayant quitté ses fonctions. La subvention au titre du FDSR ne peut pas être reportée sur l'année suivante.
- **Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2019 et accessibilité LL1** : Suite au report des travaux évoqués au point précédent, une subvention sur l'enveloppe socle de 11 214 € au titre du Fonds Départemental de Solidarité 2019 est sollicitée auprès du Conseil Départemental pour l'adaptation au vieillissement et aux handicaps des logements communaux sis 1 impasse du vieux bourg.
- **Point sur le projet du bâtiment scolaire** : Après présentation de la proposition d'implantation faite par l'architecte en charge du dossier, une discussion s'engage avec d'autres propositions qui méritent réflexion. Un rendez-vous est prévu la semaine suivante avec l'architecte et une présentation aux enseignants va être organisée.
- **Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019 (DSIL)** : Les élus étudient la possibilité de déposer une demande de DSIL sur le projet de travaux de construction du bâtiment scolaire.
- **Fonds de Solidarité Territoriale (FST)** : Les élus étudient la possibilité de déposer une demande au titre du FST à hauteur du solde restant sur cette enveloppe octroyée dans le cadre du passage de la LGV SEA, soit 80 187 €.
- **Dotation D'Équipement des Territoires Ruraux 2019 (DETR)** : Les élus décident de déposer une demande de DETR sur le projet de travaux de construction du bâtiment scolaire.

### Syndicat Intercommunal d'Énergie en Indre et Loire

Le SIEIL et ses partenaires Energie Eure-et-Loir et le SDEI relancent un appel d'offre pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel afin d'assurer la continuité de la fourniture d'énergies des points de livraisons pour le 1er janvier 2020. Dans un contexte de hausse des prix des énergies, le groupement d'achat d'énergies permet aux collectivités et établissements concernés de pouvoir maîtriser l'impact de l'augmentation sur leurs dépenses d'énergies tout en étant accompagnés dans leurs démarches auprès des fournisseurs et dans le suivi de leur contrat. M. le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SIEIL et

propose de renouveler l'intérêt à ce groupement d'achat. Les élus acceptent cette proposition et un courrier sera fait en ce sens auprès du SIEIL.

### **Urbanisme**

- **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)** : Les élus décident de ne pas préempter sur les lots 37, 40, 42, 44 et 45 du lotissement « Les Barons » ; ces lots faisant partie de la seconde tranche de réalisation de ce projet urbain.
- **Point lotissement « les barons » et droit de préemption** : La seconde tranche de ce lotissement est lancée, les démarches administratives en terme d'urbanisme ont été effectuées afin de pouvoir commercialiser ces lots. Au vu du point précédent, les élus décident, comme cela avait été fait en 2015 de renoncer au droit de préemption pour tous les lots de la seconde tranche de ce lotissement.

### **Dates à retenir**

- Invitation Sophie AUCONIE à une réunion avec l'Agence de l'Eau **Vendredi 7 décembre** à 16h00–Espace des Faluns à Manthelan
- (Pour info) Rencontre personnel administratif territoire intercommunale **Mardi 11 décembre** à 17h00 - Mairie
- Soirée doudou **Mardi 11 décembre** à 19h00 – Bibliothèque
- Rassemblement de soutien au projet « Loire Valley Village » **Dimanche 16 décembre** – Domaine de Thais (infos à venir)
- Repas du personnel **Mardi 18 décembre** à 20h00 – lieu à définir
- Atelier créatif Noël **Mercredi 19 décembre** à 15h00 – Bibliothèque
- Repas Noël cantine **Jeudi 20 décembre** – Salle « Les Albizzias »

### **2019**

- Cérémonie des voeux **Vendredi 18 janvier** à 19h00 – Salle « Les Albizzias »
- Conseil d'école godinière **Mardi 5 février** à 18h00 – salle informatique école côté
- Prochain CM **Jeudi 13 juin** à 18h00  
**Vendredi 25 janvier** à 20h00 – mairie  
**1<sup>er</sup> mars – 5 avril**

### **Questions diverses**

- **Free et évolutions locales** : Mme Sandrine BLANCHET se fait porte-parole de Mme Cécile ROY-BOUTELOUP pour connaître l'évolution apportée par la pose du commutateur du fournisseur d'accès Internet et téléphonie FREE. M. Xavier GAUTHIER confirme que les travaux ont bien été effectués et interrogera l'interlocuteur de FREE sur les améliorations énoncées au préalable de ce projet et attendues par les clients potentiels.

Le secrétaire de séance